



Mariages forcés et précoces

Le mariage forcé constitue un délit grave en Australie.

En Australie, les personnes décident librement de se marier. En principe, une personne doit avoir plus de **18** ans pour se marier en toute légalité. Dans certaines situations, une personne de plus de 16 ans peut se marier mais une décision judiciaire est nécessaire.

Une personne doit consentir au mariage sans recours à la force ou à la ruse.

Un mariage arrangé où les deux parties consentent librement à se marier, se distingue du mariage forcé. Les mariages arrangés sont autorisés par les lois australiennes.

Si vous ou une personne de votre entourage êtes en danger, contactez la police au **000**.
La police australienne est un service sûr et fiable.

Pour bénéficier d'une assistance gratuite et en toute confidentialité, contactez 1800 RESPECT au
1800 737 732.

Si vous avez besoin de l'assistance gratuite d'un interprète, appelez le **131 450**.

Il est illégal d'emmener ou d'envoyer une personne dans un pays étranger dans le cadre d'un mariage forcé ou de trouver quelqu'un d'autre pour organiser un tel mariage.

Les mariages forcés et précoces sont souvent accompagnés de déplacements de personnes, contre leur gré, vers un autre pays ou au-delà des frontières, et sont interdits par la loi.

Est-ce que vous, ou une personne de votre entourage, risquez de vous retrouver dans l'une de ces situations ?

Contactez la **Police fédérale australienne [Australian Federal Police]** (AFP) au **131 237**. L'AFP peut donner les premiers conseils et recommander les victimes de mariage forcé ou précoce ou de trafic d'êtres humains auprès de services d'assistance, notamment en matière de logement, de soutien financier, de conseil et d'assistance juridique.

Pour en savoir plus, cliquez sur le lien pour accéder au site de l'AFP : www.afp.gov.au.

Il existe en Australie d'autres services qui peuvent vous aider.

1800 RESPECT correspond en Australie au service national d'assistance contre les agressions sexuelles, les violences domestiques et familiales [*Australia's National Sexual Assault, Family and Domestic Violence Counselling service*]. Il offre une assistance téléphonique et en ligne, gratuite et en toute confidentialité. Les conseillers seront à votre écoute, répondront à vos questions et peuvent vous recommander auprès d'autres services d'assistance locaux.

Appelez le **1800 737 732** ou visitez le site 1800 RESPECT : www.1800RESPECT.org.au.

Besoin d'un interprète ?

Contactez gratuitement le **Service de traduction et d'interprétariat [Translating and Interpreting Service]** (TIS) au **131 450**. TIS peut vous assister dans vos communications avec d'autres services. TIS n'offre pas de service-conseil.

Pour en savoir plus sur le mariage forcé et le trafic d'êtres humains :

Cliquez sur le lien pour accéder au site du ministère de la Justice [*Attorney-General's Department*] : www.ag.gov.au.